



VILLE DE
BUSSY SAINT-GEORGES

Autorisation d'enlèvement de tags et graffitis sur domaine privé

Je soussigné (e), **Jean-Paul BEAUGENDRE** agissant en qualité de **Président de l'ASL LE CADRAN**.....
AUTORISE la Ville de Bussy Saint-Georges à enlever les inscriptions sur le mur de l'immeuble dont
j'assure la gestion.

Cadre d'intervention de la Ville

La Ville de Bussy Saint-Georges s'engage à intervenir avec le matériel et/ou les techniques adaptés au support. **Néanmoins, elle ne peut garantir le résultat obtenu, ni être tenue pour responsable des dégradations éventuelles du support malgré les précautions prises, après vérifications sur place.** La Ville se réserve le droit de refuser d'intervenir sur certains supports (matériaux très particuliers, état de vétusté du support). Les interventions ne seront assurées que sur une hauteur de façade limitée à trois mètres maximum, sous réserve d'accessibilité en toute sécurité.

Le demandeur s'engage

- à donner à l'entreprise agissant pour le compte de la Ville, toute facilité d'accès à la propriété pour que cette dernière puisse effectuer son intervention,
- à déclarer à la Ville la présence et la nature d'éventuels produits de protection antigraffiti,
- à signaler par écrit à la Ville tous problèmes déjà rencontrés lors des travaux antérieurs effectués sur sa façade,
- à n'exercer aucune action contre la Ville, en cas de désordres imputables à cette intervention, ou en cas d'échec de l'opération de nettoyage.

Le demandeur : **ASL LE CADRAN**... ..

Adresse du bien concerné par l'autorisation : **Place du Clos St Georges; Bd de Lagny, rue JB Vacher, cour Paul Fossin**... ..

Numéro de téléphone : **06 07 79 49 56**... ..

Numéro de fax :... ..

La façade est protégée par un produit antigraffiti : **Oui** **Non**
(si oui, nom du produit et fournisseur)

Résiliation de l'autorisation permanente :

Elle peut être révoquée à tout moment par courrier adressé à Monsieur le Maire de Bussy Saint-Georges.
De même, la Ville de Bussy Saint-Georges peut, à tout moment, mettre fin au service gratuit d'enlèvement visé par la présente autorisation.

Fait à Bussy Saint-Georges le : **19.10.2007**

Signature du demandeur :